



Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil en réponse à la recommandation 23.239 « Éducation civique dans les écoles du canton »

(Du 8 juillet 2024)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

L'école obligatoire, les pôles du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) et les lycées abordent l'éducation civique et citoyenne dans les différentes voies de formation du système éducatif conformément aux objectifs et exigences des différents plans de formation. Le présent rapport décrit les actions d'ores et déjà menées : les nouveaux moyens d'enseignement, les collaborations avec diverses organisations, les visites du Grand Conseil, la session des jeunes ; ainsi que celles que nous proposons de renforcer : les collaborations avec YES et Discuss'it et la réintroduction de CinéCivic.

1. INTRODUCTION

23.239

3 juillet 2023

Recommandation de la Commission Démocratie cantonale Éducation civique dans les écoles du canton

Nous demandons au Conseil d'État d'améliorer l'éducation civique dans les écoles du canton (niveaux obligatoire et postobligatoire) dans le but d'augmenter la participation aux votations et élections.

Développement : Plusieurs experts sont intervenus lors des travaux de la commission Démocratie cantonale. Ces derniers ont formellement établi que la tranche des 18-25 ans vote très peu comparativement à d'autres tranches d'âge. Si les spécialistes n'ont pas donné de formule magique susceptible d'améliorer miraculeusement et significativement les taux de participation des jeunes aux votations et aux élections, ils ont quand même suggéré qu'une bonne instruction civique, adaptée et en lien avec l'actualité, était fondamentale pour les citoyen-ne-s en devenir.

Il a ainsi été convenu qu'un accent particulier devait être mis sur l'éducation civique dans les écoles obligatoires, les lycées et les écoles professionnelles du canton. Pour ce faire, la commission Démocratie cantonale recommande d'analyser la pertinence des points ci-dessous :

- *adapter et actualiser les supports de cours à l'école obligatoire en les rendant si possible plus ludiques ;*

- renforcer la collaboration avec des organisations telles que YES ou Discuss’it afin de familiariser les jeunes au débat et à la chose publique ;
- réintroduire le programme « CinéCivic » (ou analogue) dans les écoles ;
- organiser et faciliter des visites du Grand Conseil (ou d’autres parlements) par les élèves, avec la possibilité de créer un objet parlementaire ;
- réintroduire des Sessions des jeunes ;
- favoriser l’information non formelle par la « gamification » par exemple ;
- créer du contenu pédagogique avec du matériel de vote ressemblant à celui utilisé lors des votations, afin de « dédramatiser » le premier vote des jeunes ;
- faciliter la venue de député-e-s ou autre personnel politique dans les classes du canton pour proposer des points de vue différents sur des objets de votation et/ou expliquer le rôle des parlementaires et des institutions politiques.

Le Conseil d’État n’est pas tenu de respecter le délai de six mois pour la mise en œuvre.

Auteur-e ou premier-ère signataire : Nathalie Schallenberger, présidente de la commission Démocratie cantonale

2. TRAITEMENT DE L’ÉDUCATION CITOYENNE ET CIVIQUE DANS LES ÉCOLES DU CANTON

Le chapitre 6.3 du rapport de la commission Démocratie cantonale (23.613) présente l’état des lieux de ce qui est fait dans les écoles obligatoires et postobligatoires et illustre l’investissement conséquent d’ores et déjà consenti en matière d’éducation à la citoyenneté, comme en témoignent les multiples actions conduites à l’école obligatoire et postobligatoire et qui ont été présentées à ladite commission en juin 2022. Au niveau de l’école obligatoire, par exemple, le Plan d’études romand ([PER](#)) prescrit l’enseignement de la citoyenneté. Il en découle un grand nombre d’activités pédagogiques conduites tout au long de la scolarité obligatoire. La manière dont est traitée l’éducation citoyenne et civique à l’école obligatoire vous est présentée en annexe 1.

Tout comme pour l’école obligatoire, les acteurs et actrices des formations postobligatoires sont convaincu-e-s de l’importance d’une éducation à la citoyenneté appliquée et pertinente. Les plans d’études cadres (PEC) pour les filières de formations professionnelles et générales promeuvent l’éducation à la citoyenneté, notamment dans les disciplines Culture générale, Histoire, ainsi qu’Économie et droit. L’objectif est que la personne en formation prenne conscience de l’importance de la politique sur sa vie de tous les jours, qu’elle comprenne les différents systèmes d’élection ainsi que les positions des différents partis politiques suisses et qu’elle puisse débattre de sujets d’actualité.

Pour les filières de la formation professionnelle initiale (FPI) que sont les attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) et les certificats fédéraux de capacité (CFC), l’éducation à la citoyenneté fait partie de l’enseignement de la culture générale (ECG). Le PEC CG y relatif contient spécifiquement la thématique Politique, dans laquelle ces questions sont traitées pour encourager chez les personnes en formation le développement d’une culture citoyenne, de sorte qu’elles « découvrent l’intérêt qu’elles pourraient avoir à participer à la vie civique, de même que les moyens qu’elles doivent se donner pour y parvenir »¹.

Dans les filières de maturité professionnelle (MP), c’est la discipline Histoire et institutions politiques qui vise le développement des connaissances de base et des compétences requises pour comprendre les processus politiques et se forger des opinions fondées sur des questions politiques, culturelles, sociales ou économiques.

¹ SEFRI (2006). [Plan d’études cadre pour l’enseignement de la culture générale](#), p. 19.

En ce qui concerne la formation générale, dans les filières menant au Certificat d'école de culture générale (CECG), la discipline Économie, droit et société (EDS) permet aux élèves de mieux comprendre le monde qui les entoure et ses structures sociales, juridiques et économiques. L'enseignement vise à leur faire prendre conscience des nombreux liens et interactions entre les individus, les entreprises et l'État et à s'intéresser aux événements de l'actualité, à analyser des processus socio-économiques.

En Maturité gymnasiale (MG), l'initiation à la citoyenneté se fait essentiellement au travers des disciplines Histoire, Économie et droit, Philosophie, et également au travers d'activités hors-cadre. Dans le PEC fédéral actuel pour la MG, il est explicitement considéré que « devenir citoyen responsable est une compétence de base qui doit préparer les jeunes à assumer plus tard les droits civiques et à s'intégrer dans la société en étant informés sur les institutions de l'État et en ayant eu la possibilité d'expérimenter activement les règles du jeu et du fonctionnement politique »². Cette dimension citoyenne sera renforcée dans le nouveau PEC MG, soumis en audition entre septembre et décembre 2023 et devant entrer en vigueur le 1^{er} août 2024³ dans le cadre du projet Évolution de la maturité gymnasiale (EVMG).

L'éducation à la citoyenneté est non seulement traitée dans les disciplines précitées, elle est aussi abordée lors des activités hors-cadre ou des semaines spéciales organisées dans les différents pôles du Centre de formation professionnelle neuchâtelois (CPNE) ainsi que dans les trois lycées. Le CPNE collabore ainsi avec une chercheuse doctorante de l'Université de Lausanne, qui s'intéresse à l'enseignement du thème politique dans le cadre de sa thèse en psychologie sociale. Lors des semaines hors-cadre, un lycée invite ainsi chaque année un ambassadeur ou une ambassadrice de l'Union européenne en Suisse pour une rencontre avec 4-6 classes et organise des visites, par exemple à Strasbourg, auprès des institutions européennes pour une partie des élèves de l'Option spécifique Économie et Droit de 3^e année. De multiples conférences, ateliers, projets et expositions en lien avec l'éducation à la citoyenneté sont également organisés. Les élèves sont sensibilisé-e-s à la problématique de l'abstentionnisme, au potentiel participatif et à l'implication populaire dans le pouvoir décisionnel. Les initiatives menées au niveau postobligatoire ont eu un écho certain dans les médias régionaux.

Il convient de rappeler d'une part que les objectifs et exigences formulés par les PEC sont nombreux et spécifiques à chaque filière de formation et, d'autre part, que le temps d'enseignement à disposition est limité. La contrainte est à ce titre non négligeable pour les filières de la FPI en voie duale, les apprentie-e-s ayant des semaines avec des jours de travail en entreprise et jours de formation à l'école, sans oublier les cours interentreprises, plus ponctuels.

Il est encore utile de préciser qu'en plus du cadre des disciplines directement concernées et autres activités spécifiques mentionnées, tant pour l'école obligatoire que les formations postobligatoires, les questions à la citoyenneté sont régulièrement thématiques dans différents cours par les enseignant-e-s, qui réalisent de multiples activités au fil de l'année au sein de leurs classes en lien avec l'actualité telle qu'elle se manifeste et en fonction des chapitres des programmes prévus. Elles et ils le font avec une vraie capacité d'adaptation, mobilisant leurs compétences pédagogiques et une créativité qui peut passer par la gamification, conscient-e-s de la pertinence de mettre en perspective les objectifs de l'enseignement avec les enjeux sociétaux, politiques et culturels, et ce en dialogue avec les élèves, apprenti-e-s et étudiant-e-s. Ces éléments sont tout aussi essentiels à la mise en œuvre de l'éducation citoyenne que les activités spéciales ou hors-cadre, qui bénéficient d'un degré de visibilité plus élevé. Par exemple, certain-e-s enseignant-e-s du secondaire II proposent des exercices de débat dans le cadre scolaire, avec pour objectif d'apprendre aux personnes en formation à mener des recherches, se forger une opinion, élaborer des argumentations et défendre des points de vue visant à convaincre un auditoire.

Il faut encore relever que les écoles des niveaux obligatoire et postobligatoire du canton disposent de nombreuses autres portes d'entrée aux thématiques de la démocratie et de la citoyenneté. Plusieurs d'entre elles sont membres du Réseau neuchâtelois d'écoles en santé et membres à ce titre du réseau d'écoles 21 – Réseau suisse d'écoles en santé et durables, porté par Éducation 21,

² CDIP (1994). Plan d'études cadre pour les écoles de maturité, p. 13.

³ Les cantons qui doivent construire un nouveau système de MG en 4 ans, comme c'est le cas pour Neuchâtel, disposent d'un délai transitoire, le nouveau PEC entrera alors en vigueur en même temps que la mise en place du nouveau système, soit au plus tard en août 2024 (voir Art. 36, al. 2 de [l'Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale \(ORM\) du 28 juin 2023](#)).

dont l'une des thématiques est la citoyenneté et les droits humains⁴. Cela représente 6 écoles de l'école obligatoire et 6 du postobligatoire, incluant le CPNE et les trois lycées.

Les écoles du canton participent également à la Semaine des médias, à l'école en Suisse romande⁵, proposition pédagogique de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) qui traite notamment des enjeux abordés ici, et dont l'édition 2024 constituait la 20^e du genre.

Enfin, les directions des entités du secondaire II connaissent également d'autres offres et ressources dont les objectifs sont similaires à ceux traités ici, dont Campus Démocratie⁶, plateforme nationale pour l'éducation à la citoyenneté et la participation politique, ou l'approche du Centre suisse de l'enseignement secondaire II (ZEM CES) sur l'éducation à la citoyenneté⁷.

3. RECOMMANDATIONS

3.1. Adapter et actualiser les supports de cours à l'école obligatoire

C'est un point sur lequel le Conseil d'État peut confirmer à votre Autorité qu'un accent tout particulier a été mis. En effet, constatant que l'enseignement du civisme était parfois entravé par un manque de ressources pédagogiques convaincantes, il a été décidé de créer un nouveau moyen d'enseignement cantonal d'éducation à la citoyenneté destiné aux élèves de 11^e année, sous la responsabilité du service de l'enseignement obligatoire (SEEO). Ce moyen d'enseignement sera utilisé dans le cadre du cours intitulé *Monde contemporain et citoyenneté* (MCC) ; il sera introduit en août 2024. Ce nouveau moyen d'enseignement comporte trois parties faisant chacune l'objet d'une brochure indépendante. La première partie traite de la citoyenneté, de l'État et de la démocratie ; la deuxième, de la Confédération, des cantons et des communes ; finalement, la troisième traite du budget, des revenus et des dépenses. De très nombreuses ressources numériques sont accessibles via les QR codes intégrés dans la brochure. De plus, une diversité d'activités complémentaires destinées aux élèves, appelées ateliers, sont mises à disposition du corps enseignant en parcours iClasse. Ce moyen d'enseignement se veut ainsi plus attractif et propose des approches diversifiées, de manière à permettre aux élèves de prendre du plaisir dans leurs apprentissages de manière individuelle ou en groupe.

Il est à noter que, ce faisant, le canton de Neuchâtel devient le seul canton romand à proposer un moyen d'enseignement pour l'éducation à la citoyenneté.

3.2. Créer du contenu pédagogique sous forme de matériel de vote

La recommandation propose de créer du matériel de vote ressemblant à celui utilisé lors des votations, afin de « dédramatiser » le premier vote des jeunes. Le moyen d'enseignement *Citoyenneté*, présenté au point 3.1, propose des ateliers permettant aux élèves de simuler des votations et des élections.

3.3. Favoriser l'information non formelle par la « gamification » par exemple

Les enseignant-e-s des niveaux primaire, secondaire I et secondaire II recourent à différents moyens didactiques pour leurs cours, c'est aussi le cas pour l'éducation à la citoyenneté.

Certaines activités proposées dans le moyen d'enseignement *Citoyenneté* présenté au point 3.1 ont été développées dans un esprit de gamification, l'objectif recherché étant de faire acquérir à l'élève des connaissances ou de lui permettre de développer des compétences de manière ludique et informelle, particulièrement dans le cadre des ateliers, dont voici quelques exemples : un *Mystery*

⁴ <https://www.reseau-ecoles21.ch/themes/citoyennete-et-droits-humains>

⁵ https://portail.rpn.ch/actualites/Pages/20220614_SemaineMedias.aspx

⁶ <https://campusdemokratie.ch/fr>

⁷ <https://www.zemces.ch/fr/savoirs-and-reseau/observatoire-des-themes/education-a-la-citoyennete?highlight=citoyennet%C3%A9>

game au sujet de la séparation des pouvoirs, un *escape game* qui fait découvrir la Constitution fédérale, la création d'un test de naturalisation par les élèves, un jeu de cartes relatif au Conseil fédéral, un jeu de rôle pour découvrir la notion de collégialité, des campagnes électorales fictives suite à la création de partis politiques par les élèves, la création d'une vidéo ou micro-trottoir mettant en lumière ce qu'est une « bonne » citoyenne ou un « bon » citoyen en Suisse, etc.

Au CPNE, chaque année un ou plusieurs votes en ligne sont organisés selon l'actualité grâce à des outils de sondage en ligne. Le CPNE-TI le fait par exemple pour des votations nationales et/ou cantonales auprès de ses élèves et affiche sur les écrans les résultats officiels mis en perspective avec ceux des élèves. Dans les lycées, ce type d'activités se fait au sein des classes à l'initiative du corps enseignant à l'occasion des votations et selon les sujets débattus. À leur initiative également, des enseignant-e-s organisent avec leurs classes et à l'interne des débats contradictoires sur des sujets mis en votation (niveau communal, cantonal ou fédéral). Pendant les leçons, une présentation des brochures de la chancellerie fédérale et d'outils tels que easyvote.ch ou smartvote.ch est faite aux élèves.

3.4. Renforcer la collaboration avec YES ou Discuss'it

Le renforcement de collaborations avec des organisations telles que *Young Enterprise Switzerland* (YES) ou *Discuss'it*, afin de familiariser les jeunes au débat et à la chose publique, est déjà mis en œuvre par les services concernés. Le SEEO promeut déjà les programmes proposés par YES, en particulier *La jeunesse débat* et *Notre commune*. Il sera chargé de dynamiser encore cette collaboration, de concert avec les directions d'écoles.

Il importe à cet égard de signaler que, depuis 2023, le SEEO, promeut la Journée internationale de la Démocratie du 15 septembre et encourage le corps enseignant à développer, plus particulièrement autour de cette journée, les compétences démocratiques de leurs élèves. Il profite de cette occasion pour soutenir le programme Campus pour la Démocratie issu de La Fondation Dialogue.

Au niveau du postobligatoire, deux des trois lycées collaborent avec *Discuss'it*, et le CPNE envisage de le faire pour l'année scolaire 2024-2025. Concernant le programme *La jeunesse débat* promu par YES, on peut relever que les outils pédagogiques pour organiser en classe des débats inspirent les pratiques. Certain-e-s enseignant-e-s du secondaire II proposent en effet des exercices de débat dans le cadre scolaire, s'inspirant ou non de l'approche de *La jeunesse débat*, avec pour objectifs d'apprendre aux personnes en formation à mener des recherches, se forger une opinion, élaborer des argumentations et défendre des points de vue visant à convaincre un auditoire. Il peut s'agir de sujets mis en votation tant sur le plan communal, cantonal que fédéral. Enfin, deux lycées collaborent également avec l'organisation YES dans le cadre du programme *Company*, qui invite les élèves à créer et gérer une mini-entreprise sur une année scolaire.

3.5. Réintroduire le programme « CinéCivic »

Le programme « CinéCivic », concours de films et d'affiches qui vise à inciter les jeunes à s'impliquer dans la vie civique, avait été proposé par le passé à l'école obligatoire. Le SEEO fera les démarches nécessaires en vue de sa réintroduction.

3.6. Organiser et faciliter des visites du Grand Conseil

La visite du parlement cantonal proposée par le secrétariat général du Grand Conseil aux élèves du cycle 3 de l'école obligatoire est d'ores et déjà une activité promue par le SEEO auprès des autorités scolaires communales et intercommunales et régulièrement mise en œuvre par les écoles. Par ailleurs, un dossier pédagogique sur le fonctionnement du Grand Conseil neuchâtelois est disponible pour accompagner cette démarche⁸. Des classes se rendent également régulièrement dans la capitale pour visiter le Palais fédéral, et certaines participent même à « *Joue la politique* », proposé par l'association *Écoles à Berne* et promue par le SEEO.

⁸ <https://www.ne.ch/autorites/GC/Pages/accueil.aspx>

Des visites du Grand Conseil, et plus récemment du Palais fédéral, sont organisées dans certaines des écoles du postobligatoire. En principe, le CPNE organise une visite du Palais fédéral chaque année scolaire dans le cadre de l'ECG. Deux lycées du canton le font également périodiquement, l'un d'eux a par ailleurs couplé une telle visite du Palais fédéral, organisée durant la semaine hors-cadre, avec une rencontre-discussion avec l'ambassadeur de l'Union européenne (UE) en Suisse.

3.7. Faciliter la venue de député-e-s

Les écoles du canton organisent régulièrement la venue de député-e-s ou d'autres représentant-e-s politiques dans les classes du canton, ceci afin de débattre sur des objets de votation et/ou d'expliquer le rôle des parlementaires et des institutions politiques, dans le souci d'un strict respect de la neutralité de l'école et de l'équilibre entre les blocs politiques (gauche-centre-droite).

Pour le postobligatoire, l'organisation de débats politiques prend tout son sens dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté et les entités sont encouragées en ce sens. Ainsi, au CPNE et dans un des lycées, il est fréquent que des politicien-ne-s soient invité-e-s pour débattre d'une votation ou présenter un aspect politique ou d'actualité. Ces débats peuvent être organisés par établissement ou par classe. Un cadre est formulé de la part du SFPO en accord avec les directions et demande à ce qu'un équilibre soit assuré et que les principaux partis couvrant les différentes tendances politiques soient représentés. Un autre lycée prévoit d'organiser la venue de personnalités politiques en collaboration avec *Discuss'it*.

3.8. Réintroduire des Sessions des jeunes

Le Conseil d'État s'est engagé à réintroduire une session des jeunes, selon le Rapport 23.020, du 3 juillet 2023, qui répondait à la motion 15.181 « *Session des jeunes* ».

4. CONSÉQUENCES

4.1. Conséquences financières

La plupart des recommandations sont déjà mises en œuvre. Pour le surplus, elles seront mises en œuvre dans le cadre financier actuel.

4.2. Conséquences sur le personnel

Aucune.

4.3. Conséquences sur la répartition des tâches entre l'État et les communes

Aucune.

4.4. Conséquences économiques, sociales et environnementales, ainsi que pour les générations futures

La mise en œuvre des recommandations améliorera les compétences civiques et citoyennes des élèves et étudiant-e-s. De ce fait, nous gageons que leur implication dans la vie de la société de demain sera conséquente et déploiera des effets positifs tant sur le plan économique, social qu'environnemental.

4.5. Conséquences sur la prise en compte de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap

La formation citoyenne et civique et la promotion d'actions y relatives sensibilisent les élèves aux valeurs qui leur permettront, une fois adultes, de penser, de soutenir et d'incarner une société plus inclusive.

5. CONCLUSION

Comme le demande la recommandation 23.239, le Conseil d'État a examiné le dispositif en lien avec l'éducation civique dans les écoles du canton. Il peut être constaté que les écoles portent d'ores et déjà une grande attention à ce sujet en mettant en place de nombreuses actions, lesquelles vont déjà dans le sens des recommandations formulées. Cela étant, le Conseil d'État entend renforcer le dispositif en dynamisant encore plus les collaborations avec YES et Discuss'it et en réintroduisant le programme CinéCivic. Ces deux éléments supplémentaires permettent ainsi de répondre à l'entier des demandes de la recommandation 23.239.

Veillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 8 juillet 2024

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
F. NATER

La chancelière,
S. DESPLAND

BREF APERÇU DE L'ÉDUCATION CITOYENNE ET CIVIQUE DANS LA SCOLARITÉ OBLIGATOIRE DU CANTON DE NEUCHÂTEL, 2022

1. INTRODUCTION

L'école neuchâteloise a adopté les directives de la déclaration de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) relative *aux finalités et objectifs de l'école publique (2003)* ainsi que le *Plan d'études romand (PER)* élaboré avec la collaboration de tous les cantons francophones (2010).

1.1 FINALITÉS ET OBJECTIFS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE, [CIIP](#), 2003

La déclaration sur les finalités et objectifs de l'école publique donne des directives claires en matière d'éducation citoyenne et civique.

Elle déclare notamment, que l'école publique fonde et assure le développement...

g. de connaissances et de comportements de citoyen et acteur social, impliquant l'acquisition des aptitudes et des attitudes d'action en tant qu'individu membre d'une collectivité et citoyen

En particulier, au travers de ses missions d'éducation et de transmission de valeurs sociales, elle assure la promotion ...

a. du respect des règles de la vie en communauté

c. de l'intégration dans le respect des différences

e. du développement du sens de responsabilité à l'égard de soi-même, d'autrui et de l'environnement, de la solidarité, de la tolérance, et de l'esprit de coopération

Elle assure l'acquisition et le développement de compétences et de capacités générales, en particulier, elle entraîne les élèves à ...

b. la collaboration, axée sur le développement de l'esprit coopératif et sur la construction de compétences requises pour réaliser des travaux en équipe et mener des projets collectifs

Elle assume sa mission de formation et de socialisation par la promotion de lignes d'action, parmi lesquelles ...

a. Elle veille, en associant tous les acteurs de l'institution scolaire, à l'articulation entre l'instruction et l'éducation, de manière à permettre à l'élève de construire ses valeurs éthiques et spirituelles, d'édifier son capital de connaissances et de développer ses compétences

d. Elle prend en compte et rend accessible la connaissance des fondements culturels, historiques et sociaux, y compris des cultures religieuses, afin de permettre à l'élève de comprendre sa propre origine et celle des autres, de saisir et d'apprécier la signification des traditions et le sens des valeurs diverses cohabitant dans la société dans laquelle il vit

e. Elle conçoit toujours davantage l'établissement comme un lieu où l'élève est respecté quel que soit son âge, son origine et sa provenance et comme un espace où il fait l'apprentissage de la considération d'autrui, de ses enseignants et enseignantes et de ses camarades ; elle veille à ce qu'aucune tendance discriminatoire ne puisse jamais s'y développer

f. Elle fait de l'établissement un lieu où l'élève fait l'expérience de la loi et des règles de la vie sociale, ainsi que de l'apprentissage du respect

1.2 LE PLAN D'ÉTUDES ROMAND ([PER](#))

La déclaration de la CIIP a servi de base à la réalisation du *Plan d'études romand (2010)* qui développe des objectifs en lien avec l'éducation citoyenne et civique notamment au travers ...

- des Sciences humaines et sociales (SHS), en Histoire, Géographie et Citoyenneté ;
- de la Formation générale (FG) pour la thématique *Vivre ensemble et exercice de la démocratie* ;
- de l'Enseignement des cultures religieuses et humanistes (ECRH).

2. ÉDUCATION CITOYENNE ET CIVIQUE EN SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

L'éducation citoyenne et le civisme sont intégrés à l'enseignement de l'histoire et de la géographie pendant toute la scolarité obligatoire.

En histoire : les notions de démocratie, monarchie, république, ou encore de théocratie ou de dictature, l'évolution des droits des citoyens, des droits des travailleurs, la déclaration des droits de l'homme, etc. sont des thèmes abordés en fonction de la période historique étudiée.

En géographie : la compréhension de l'organisation de l'espace en fonction de l'habitat, des loisirs, de l'approvisionnement et des échanges, permet de se confronter aux besoins des différents acteurs et à la recherche de solutions communes et durables.

En 11^e année, un cours spécifique d'une période est dédié au Civisme, dans le cadre du cours *Monde contemporain et citoyenneté*.

Les thèmes abordés sont :

1. Les régimes politiques
2. L'État
3. Les pouvoirs de l'État
4. Le rôle de l'État
5. Introduction au droit
6. Les droits et les devoirs du citoyen
7. L'Europe

Ci-après quelques exemples d'activités conduites en classe ou hors classe, en particulier en 11^e année.

- Réflexion et échanges au sujet des votations, visionnement de reportages sur [easyvote.ch](https://www.easyvote.ch);
- Suivi en direct des élections du Conseil fédéral;
- Présentation des partis politiques et des valeurs défendues;
- Invitation de politicien-ne-s en classe;
- Organisation de votes sur des sujets cantonaux au sein de la classe;
- Organisation de débats contradictoires sur des sujets politiques;
- Débats sur des sujets d'actualité en général;
- Visite de parlements au niveau fédéral, cantonal et communal;
- Visite du Palais fédéral, rencontre de député-e-s cantonales et cantonales et suivi de séances de l'Assemblée fédérale;
- Participation active à l'actualité politique nationale au travers du projet [Écoles à Berne](#)
- Participation aux activités proposées par Young Enterprise Switzerland ([YES](#)) :
 - La jeunesse débat
 - Notre commune
- Participation à [La semaine des médias](#);
- Participation aux ateliers et conférences de Graine de citoyen ([lien](#))
- Participation au Conseil des élèves au niveau de l'établissement scolaire.

3. ÉDUCATION CITOYENNE ET CIVIQUE EN FORMATION GÉNÉRALE (FG): *VIVRE ENSEMBLE ET EXERCICE DE LA DÉMOCRATIE*

La Formation générale ne s'exerce pas uniquement dans le cadre des périodes d'enseignement dédiées mais également lors de projets d'établissement ou de classe, d'interventions extérieures ou intégrée dans les autres domaines disciplinaires.

La Formation générale comprend 5 thématiques :

- Éducation à la santé
- Éducation aux médias (intégrée progressivement dès 2022 dans l'Éducation numérique)
- Choix et projet personnel
- Interdépendances sociales, économiques et environnementales
- Vivre ensemble et exercice de la démocratie

Bien que toutes les thématiques de FG participent à la construction de l'identité des élèves et à forger une attitude d'ouverture et de responsabilité citoyenne, active et responsable face aux problématiques auxquelles elles et ils sont et seront confronté-e-s, c'est la dernière de ces thématiques qui intéresse particulièrement l'éducation citoyenne et civique.

Pour *Vivre ensemble et exercice de la démocratie*, les apprentissages à favoriser sont :

Années 1 à 4

- Règles et respect de la différence (établissement de règles de vie en classe, respect de ces mêmes règles, notions de droits et devoirs, assumer des tâches dévolues dans le cadre de la classe).
- S'exercer à l'écoute de l'autre, respect de son temps de parole, identification des conséquences de l'observation ou de la transgression d'une règle.

Années 5 à 8

- Différences et appartenances (échange sur les similitudes et les différences entre les élèves, prise de conscience de la richesse de la diversité).
- S'exercer au débat (utilisation du débat pour traiter de questions relatives à la classe, analyse des réactions liées à des préjugés sur les différences, éthiques, linguistiques, culturelles, de genre, etc., expression de ses propres besoins tout en respectant les idées des autres, aider l'élève à respecter les règles de fonctionnement du groupe, etc.).
- Participation à une démocratie active au sein de la classe, prise de conscience des droits et devoirs de chacun, prise de responsabilité d'un rôle ou de tâches précises au sein de la classe, règles de politesse et respect mutuel, règles de l'établissement et de la classe.

Années 9 à 11

Projets collectifs

- A. Mise en place de projets collectifs, stratégies d'apprentissage et organisation du travail (L'élève participe à des projets en s'investissant dans les collaborations nécessaires ; il/elle apprécie l'adéquation de la démarche avec l'objectif visé par la tâche et en évalue la progression. L'élève utilise diverses stratégies d'apprentissage et organise son travail ; il peut anticiper la réalisation d'une tâche et décrire ses stratégies).

Vie de la classe et de l'école

- B. Participation à une démocratie active dans le cadre scolaire, analyse des phénomènes de groupe et droit à la différence, gestion des conflits. L'élève participe à la vie de l'école. Il/Elle reconnaît les différents rôles inhérents à un fonctionnement de groupe ; il/elle participe à un débat ou à un travail de classe/école en respectant la variété des opinions et en tenant compte.

4. ÉDUCATION CITOYENNE ET CIVIQUE DANS L'ENSEIGNEMENT DES CULTURES RELIGIEUSES ET HUMANISTES (ECRH)

L'enseignement des cultures religieuses et humanistes est abordé dans le canton de Neuchâtel, d'un point de vue strictement laïque. Il est dispensé dans le cadre de l'enseignement de l'histoire.

Les objectifs de l'ECRH sont les suivants :

- Acquérir des connaissances concernant les grandes religions du monde ainsi que sur les mouvements de pensée
- Élargir les connaissances pour mieux comprendre les références religieuses et humanistes de notre société
- Apprendre à respecter les convictions d'autrui, exprimées individuellement ou collectivement

Tout au long de la scolarité, les élèves abordent des thèmes comme le polythéisme (égyptien, grec et romain), le monothéisme, les circonstances de naissance des trois religions du livre et de leur diffusion, leurs dogmes et rites. Ils abordent encore la laïcité, l'athéisme, le fondamentalisme, le totalitarisme, les valeurs démocratiques, la déclaration universelle des droits de l'homme, etc.

TABLE DES MATIÈRES

<i>RÉSUMÉ</i>	1
1. INTRODUCTION	1
2. TRAITEMENT DE L'ÉDUCATION CITOYENNE ET CIVIQUE DANS LES ÉCOLES DU CANTON	2
3. RECOMMANDATIONS	4
3.1. Adapter et actualiser les supports de cours à l'école obligatoire.....	4
3.2. Créer du contenu pédagogique sous forme de matériel de vote	4
3.3. Favoriser l'information non formelle par la « gamification » par exemple	4
3.4. Renforcer la collaboration avec YES ou Discuss'it.....	5
3.5. Réintroduire le programme « CinéCivic »	5
3.6. Organiser et faciliter des visites du Grand Conseil.....	5
3.7. Faciliter la venue de député-e-s	6
3.8. Réintroduire des Sessions des jeunes	6
4. CONSÉQUENCES	6
4.1. Conséquences financières.....	6
4.2. Conséquences sur le personnel	6
4.3. Conséquences sur la répartition des tâches entre l'État et les communes.....	6
4.4. Conséquences économiques, sociales et environnementales, ainsi que pour les générations futures	6
4.5. Conséquences sur la prise en compte de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap	7
5. CONCLUSION	7
ANNEXE.....	8
Annexe 1, Bref aperçu de l'éducation citoyenne et civique dans la scolarité obligatoire du canton de Neuchâtel, 2022	8